

**Bakardjieva Engelbrekt (Antonia), Leijon (Karin), Michalski (Anna), Oxelheim (Lars) (dir.) – The European Union and the Technological Shift – Palgrave Macmillan, 2021, 264p.**

Céleste Bonnamy, Université Libre de Bruxelles (CEVIPOL), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Cessp)

Les quatre éditeur·ices de l'ouvrage *The European Union and the Technology Shift* ont réuni dix contributions de vingt universitaires, tou·te·s basé·es en Suède, mais venant de trois champs disciplinaires distincts, à savoir la science politique, le droit, et l'économie. Tous les chapitres de ce travail collectif pluridisciplinaire ont en commun le postulat suivant, qui constitue la thèse centrale de l'ouvrage : le monde connaît une nouvelle révolution industrielle, qui prend la forme d'un *basculement technologique* (« technological shift ») général – en ce qu'il touche la société dans toutes ses dimensions. Partant, l'Union européenne (UE) n'y échappe pas. Transectorielle et transnationale par essence, cette « révolution numérique » multidimensionnelle soulève un certain nombre d'enjeux de régulation ayant dès lors des implications très concrètes en termes d'intégration européenne.

Dans un premier chapitre introductif, les éditeur·ices identifient cinq domaines clés au cœur de ce basculement technologique, dont les enjeux seront discutés dans les chapitres suivants : la sécurité (chapitres 2 et 4), le marché de l'emploi (chapitre 6, 7 et 8), le marché intérieur et la concurrence (chapitres 5, 8 et 9), le changement climatique (chapitre 3) et les institutions démocratiques (chapitre 10). Une position normative est clairement assumée puisque chaque contribution est constituée d'une discussion scientifique articulée autour d'un aspect spécifique de chacun de ces domaines, suivie d'une ou plusieurs recommandations à l'attention des décideurs publics européens. La recommandation centrale de l'ouvrage est ainsi l'adoption d'une approche holiste de la régulation du numérique, nécessaire pour appréhender un phénomène aussi global.

Du point de vue de l'analyse des politiques publiques, l'un des principaux apports de l'ouvrage est qu'il permet de passer en revue, de manière minutieuse et technique, un certain nombre d'*instruments de politique publique* au cœur de la régulation du numérique. Ainsi, dans son très stimulant chapitre sur l'intelligence artificielle, Stefan Larson (chapitre 4) montre, sous un angle juridique, comment le code d'éthique (« ethical guidelines »), rédigé par un groupe d'experts réuni par la Commission européenne, constitue un instrument central de soft law à ne pas négliger. Plus généralement, il montre également comment ces codes éthiques peuvent constituer des instruments d'autorégulation des entreprises privées, leur permettant d'échapper à la régulation par la puissance publique. J. Jansson, O. Jansson et J. Ottosson (chapitre 7), dans une perspective plus politiste, expliquent que le Semestre européen constitue un instrument pouvant être mobilisé de manière différenciée par les organisations syndicales, notamment dans des perspectives de sécurisation et flexibilisation du marché de l'emploi européen à l'heure du numérique. M. Blix et E. Bustos (chapitre 8), économistes, ainsi que P. Rendahl (chapitre 9), juriste, dans leurs chapitres respectifs, démontrent que l'impôt, et la forme qu'il prend (impôt sur les entreprises ou taxe à la consommation), est un instrument au cœur de la régulation du numérique, soulevant à la fois des enjeux en termes de concurrence, d'organisation du marché unique, et du marché de l'emploi. Enfin, retournant la perspective, en prenant cette fois le numérique comme instrument de participation directe des citoyen·nes à l'action publique, Martin Karlsson (chapitre 10), politiste, fait le bilan de ses apports et limites aux tentatives de démocratisation de l'UE.

L'ouvrage présente également un intérêt certain du point de vue de l'économie politique. En effet, ayant comme sujet central la régulation des transformations numériques par le politique, toutes les contributions soulèvent, de manière plus ou moins directe, une dimension de la « grande question » du rapport entre puissance publique et secteur privé, entre Marché et Etat. Par exemple, L. M. Newlove-Eriksson et J. Eriksson (chapitre 2) montrent comment la gestion des données par des entreprises privées soulève des enjeux de sécurité nationale qui restent largement impensés par les

décideurs publics européens, ce qu'ils expliquent par « l'optimisme technologique » (technological optimism), qui les caractérise. Cet enjeu du contrôle des données par des pouvoirs à la fois privés et publics est également abordé par B. Lundqvist (chapitre 4) à propos de la difficile protection de la concurrence dans l'économie des plateformes numériques. Le lien entre marché et puissance publique est, enfin, au cœur du chapitre de S. Jacobsson et B. Sandén (chapitre 3), qui s'intéressent au rôle moteur de cette dernière dans l'émergence de nouveaux marchés innovants, essentiels dans la lutte contre le réchauffement climatique, et qui n'auraient jamais vu le jour sans la main visible de l'Etat.

Le caractère à la fois normatif et transdisciplinaire fait de cet ouvrage une contribution importante en matière d'outil d'aide à la décision publique. Cette double dimension présente néanmoins des limites, notamment en termes de transparence et donc de rigueur scientifique. Ainsi, aucune question de méthodologie n'est jamais abordée. Il semble que la grande majorité des contributions repose essentiellement sur des revues de la littérature – ce qui n'est pas un problème en soit, mais aurait le mérite d'être explicité. En outre, les normes d'écriture divergent fortement d'une discipline à une autre – expliquant en partie le point précédent – le passage d'un cadrage essentiellement microéconomique à une perspective de droit de la concurrence européen par exemple, peut parfois rendre la lecture ardue et peu fluide. Si l'apport normatif est toujours clair, la contribution proprement scientifique est parfois moins évidente, du moins au regard de la science politique. Une chose certaine est que cet ouvrage constitue une contribution à la discussion doctrinale, à la fois économique et juridique, en matière de régulation du numérique. En cela, il pourrait même constituer un *objet* d'analyse pour les sociologues du politique.

(5204 caractères)